

### A retenir

<b>Cicadelles vectrices de la flavescence dorée</b>	<b>Des adultes de cicadelles sont observés. Des symptômes sont visibles au vignoble. Le 3<sup>ème</sup> traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée rendu obligatoire par arrêté préfectoral est à réaliser jusqu'au 01 août 2018.</b>
<b>Mildiou</b>	<b>Progression souvent faible sur grappes. Nouveaux symptômes sur jeunes feuilles.</b>
<b>Eudémis</b>	<b>Le vol de 3<sup>ème</sup> génération se poursuit en zones précoces et moyennes.</b>
<b>Oïdium</b>	<b>Progression faible, la situation se stabilise.</b>

### PLUVIOMETRIE

#### Vignoble régional

#### Tableau des hauteurs de pluies du 23 au 29 juillet

		23-juil.	24-juil.	25-juil.	26-juil.	27-juil.	28-juil.	29-juil.		CUMUL HEBDO
Pyrénées-Orientales	ESTAGEL	0	0	0	0	0	0	0		0
	LAROQUE DES ALBERES	0	1,8	0	0	0	0	0		1,8
	PIA	0	0,1	0	0	0	0	0		0,1
Aude	ALAIGNE	0	0	0	0	0	0	0		0
	LEZIGNAN	0	0,4	0	0	0	0	0		0,4
	NARBONNE	0	0,2	0	0	0	0	0		0,2
Hérault	POUZOLLES	0	0	0	0	0	0	0		0
	PUISSERGUIER	0	0	0	0	0	0	0		0
	VALFLAUNES	0	0	0	0	0	0	0		0
Gard	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	0	0		0
	SAINT GILLES	0	0	0	0	0	0	0		0
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0	0	0		0

#### Directeur de publication

Denis Carretier  
Président de la  
Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Occitanie  
BP 22107  
31321  
CastanetTolosan  
05.61.75.26.00

#### Comité de validation

Nadine Bals, Laure  
Bérard-Delay, Fabrice  
Guillois,  
Emilie Teyssot,  
Laure Lagarrigue,  
Christel Chevrier

#### Crédit photos

Groupe Chambre,  
Groupe Guide des  
Vignobles Rhône-  
Méditerranée

Action pilotée par le  
ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office  
national de l'eau et des  
milieux aquatiques, par  
les crédits issus de la  
redevance pour  
pollutions diffuses  
attribués au financement  
du plan Ecophyto.

## STADES PHENOLOGIQUES

### Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « fermeture de la grappe » (stade L ou 33 ou BBCH 77) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « fin véraison » (stade 37 ou BBCH 89) pour les cépages et/ou les situations précoces.

Les stades phénologiques les plus rencontrés varient de « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81) à mi véraison (stade M ou 36 ou BBCH 85).



Début véraison  
(stade 35 ou BBCH 81)

## CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE ET FLAVESCENCE DOREE

### Vignoble régional

Des adultes (forme ailée) de cicadelles vectrices de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, sont toujours observés.

**Le 3<sup>ème</sup> traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée, rendu obligatoire par arrêté préfectoral, est à réaliser du 21 juillet au 01 août 2018.**

Des symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.



Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages,
- le dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'aoûtément absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

## Evaluation du risque

**Dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.**

# MILDIU

## Vignoble régional

### Mesures prophylactiques

Le relevage vertical de la végétation, l'écimage et l'effeuillage (côté nord-ouest) permettent de diminuer l'entassement du feuillage, de favoriser l'aération des grappes, d'optimiser la pénétration des traitements phytosanitaires, pour favoriser à terme une meilleure maturation. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-cœurs sensibles au mildiou



## Aude

De nouvelles taches fructifères sont signalées en toutes zones du département notamment sur les entre-cœurs et repousses sur vignes grêlées, suite aux pluies de la semaine 29.

Sur grappes, les niveaux d'attaques se stabilisent. Cependant les symptômes de type « rot brun » sont toujours observables sur secteurs tardifs et peuvent localement dépasser les 30 % de grappes touchées.

Les estimations de pertes de récolte sont revues à la hausse dans plusieurs zones du département.

## Gard

On constate cette semaine une légère évolution du mildiou avec apparition de nouvelles taches sur jeunes feuilles notamment. Cette petite sortie est issue des pluies du 16 juillet et du 20 juillet.

Les dégâts sur grappes sont aujourd'hui stabilisés.

## Hérault

De nouveaux symptômes (taches fraîches souvent fructifiées) sont toujours observés essentiellement sur jeunes feuilles et entre cœurs, avec des fréquences variables selon les situations.

La progression des symptômes sur grappes « faciès rot brun » est faible à stabilisée dans la majorité des parcelles. Des symptômes sur rafles entraînent des dessèchements de grappes.

Le mildiou mosaïque est visible.

## Pyrénées-Orientales

Le mildiou est toujours présent sur feuilles sous forme de taches plus ou moins sèches et de mildiou mosaïque. Les fortes chaleurs, le manque de pluies et d'humidité sont défavorables au développement du champignon et sèchent les taches qui sont cependant prêtes à sporuler à la moindre humidité.

Les humidités matinales, sur certains secteurs (surtout Le Littoral) favorisent la sporulation des taches.

## Evaluation du risque

**La période de sensibilité des grappes est encore en cours dans certaines situations.**

**Elle décroît à partir de la fermeture de la grappe.**

**La fin de sensibilité de la grappe au rot brun est atteinte quand toutes les baies sont véreuses. Toutefois, si le risque d'attaque sur grappes devient nul, il n'en est pas de même pour le feuillage.**

## TORDEUSES DE LA GRAPPE

### Eudémis

#### Aude

Les dégâts de la fin de la 2<sup>ème</sup> génération sont facilement observables à ce jour, avec parfois une attaque tardive très importante selon les secteurs.

Le vol de 3<sup>ème</sup> génération a commencé sur l'ensemble du département, mais de manière hétérogène. Un très petit nombre de papillons sont piégés du littoral à l'ouest du département.



Sur l'est, très peu de pontes sont observées à ce jour. Pour l'ouest-audois, une seule et 1<sup>ère</sup> ponte est observée en secteur précoce du Limouxin à Preixan.

#### Gard

Le vol de 3<sup>ème</sup> génération se poursuit. Les captures sont irrégulières selon les secteurs avec un pic de vol observé entre le 20 et le 27 juillet. Les 1<sup>ères</sup> éclosions ont eu lieu, des larves L1 sont observées dans la Vallée du Rhône Nord et en Costières. Des pontes fraîches et en évolution sont toujours observées.

#### Hérault

Le vol de la 3<sup>ème</sup> génération se poursuit dans les zones précoces et moyennes. Les effectifs sont très faibles voire nuls.

Des pontes fraîches et en évolution sont observées en zones précoces et moyennes. Les dépôts peuvent être très importants (jusqu'à 164 pontes viables sur 100 grappes observées).

Les 1<sup>ères</sup> têtes noires sont visibles en zones précoces.

On note toujours des larves (essentiellement des L5) de 2<sup>ème</sup> génération en zones moyennes et tardives.

#### Pyrénées-Orientales

Le vol de 3<sup>ème</sup> génération est en cours dans les secteurs précoces et moyens. Les 1<sup>ers</sup> dépôts de pontes sont en cours sur le secteur de la Moyenne Vallée de l'Agly et continuent sur le secteur de la Plaine Nord et Sud Tech et Cru Banyuls. Le niveau de pontes peut être important selon les parcelles.

#### Evaluation du risque

**Surveiller les dépôts de ponte, le seuil de nuisibilité est de 5 à 10 pontes pour 100 grappes.**

## *Cryptoblabès gnidiella*

## Gard

Des captures sont toujours notées dans les pièges ; on observe également la présence de nombreuses chenilles au niveau de la zone fructifère, en particulier dans le sud du département.

## Hérault

Aucune capture n'est réalisée.

## Pyrénées-Orientales

Des papillons sont observés dans quelques pièges du réseau d'observation départemental. Les chenilles sont également présentes avec des 1<sup>ers</sup> dégâts sur grappes.



## Eulia

### Aude et Hérault

Des captures sont notées.

## OIDIUM

### Vignoble régional

Situation stabilisée.

#### Mesures prophylactiques

Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux fortes luminosités (rayons ultra-violet).

### Aude

Sur grappes, aucune évolution significative n'est n'observée. Sauf quelques rares exceptions, la situation est stable pour le vignoble audois.

Sur feuilles cependant, une légère hausse des attaques est observée à l'est du département.

### Gard

La maladie est toujours observée au vignoble. Sa progression est cependant notable uniquement dans certaines parcelles très atteintes.

### Hérault

Par unité agroclimatique, le stade dominant observé sur le cépage Carignan est le suivant :

- « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81) dans le Minervois, la Vallée de l'Orb-Lodévois et le Nord Montpelliérais,
- « mi véraison » (stade M ou 36 ou BBCH 85) dans les Hauts Coteaux, le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

La progression de la maladie est faible et se limite généralement aux parcelles déjà bien atteintes. Des éclatements de baies sont visibles dans ces situations.

La situation se stabilise.

### **Pyrénées-Orientales**

Dans les secteurs précoces et moyens, l'arrivée de la véraison diminue le développement du champignon. Cependant dans les parcelles où il est présent, son évolution sur grappes se poursuit, reste ponctuellement très importante et facilement visible.

Les dégâts sont observables plus facilement sur grappes avec des intensités parfois très élevées.

### **Evaluation du risque**

**A partir du stade fermeture de la grappe, la sensibilité des grappes décroît pour devenir nulle à la véraison complète. Les observations sont à poursuivre.**

## **BLACK ROT**

### **Vignoble régional**

Pas de nouveau symptôme.



Taches de black rot

### **Gard**

Les pluies de la nuit du 20 juillet sont susceptibles d'avoir engendré des contaminations dans les parcelles présentant un inoculum et, en particulier, dans le triangle Anduze - Alès - Maruejols-lès-Gardons. Les symptômes devraient s'extérioriser d'ici la fin de la semaine.

### **Hérault**

Aucun nouveau symptôme n'est observé. La situation est stable.

### **Evaluation du risque**

**Continuer à surveiller tout symptôme, dans les parcelles à historique notamment.**

## **POURRITURE GRISE**

## Vignoble régional

### Mesures prophylactiques

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

### Aude

Pas de symptôme sur feuille.

Pas d'évolution notable, de très rares symptômes sur grappes sont observés en toutes zones, sur parcelles fortement touchées par les tordeuses de la grappe de 2<sup>ème</sup> génération.

### Hérault

Quelques symptômes de *Botrytis cinerea* sont observés sur grappes (« bouchons » ou baies isolées) dans certaines parcelles des Hauts Coteaux, du Biterrois, de la Vallée de l'Orb-Lodévois et des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault.

Ils sont essentiellement liés à des perforations de tordeuses de la grappe mais aussi à des éclatements de baies (grêle, oïdium, excès de vigueur...).

Les fréquences maximales observées peuvent atteindre 16 %.

### Pyrénées-Orientales

Des symptômes de *Botrytis cinerea* sont visibles sur grappes. Ces symptômes sont occasionnés pour la plupart par des perforations d'eudémis et/ou à la compacité des grappes provoquant l'éclatement des baies (notamment sur Chardonnay). Cependant les fortes chaleurs semblent sécher le champignon.

### Evaluation du risque

**Surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.**

## *Aspergillus carbonarius*

### Hérault

Les 1<sup>ers</sup> symptômes sont observés dans le Minervois et les Hauts Coteaux.

### Evaluation du risque

**Surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.**

## CICADELLE VERTE

### Gard, Hérault et Pyrénées - Orientales

Des larves sont observées. Le seuil de nuisibilité de 200 larves pour 100 feuilles est loin d'être atteint.

Des symptômes sont localement visibles.

### Evaluation du risque

**Le seuil de nuisibilité est de 200 larves pour 100 feuilles observées.**

## MALADIES DU BOIS

### Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont visibles.  
Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.  
Leur fréquence est en augmentation.

### **Aude**

De nombreux symptômes sont visibles, à des niveaux parfois très importants pour le centre du département et du Minervois.

## ***METCALFA PRUINOSA***

### **Gard**

La présence de la cicadelle pruineuse est localement observée sans dégât notable.

### **Hérault**

La cicadelle pruineuse est observée dans la Basse Vallée de l'Hérault sans dégât notable. La présence de miellat est visible.

## **ACARIENS**

### **Hérault**

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée, même si des acariens nuisibles sont ponctuellement visibles sans jamais atteindre le seuil, à ce jour.

Quelques symptômes sur feuilles sont notés dans certaines parcelles.

### **Evaluation du risque**

**Le seuil de nuisibilité à cette période est de 30 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.**

## **ACCIDENT CLIMATIQUE**

### **Grêle**

#### **Hérault**

Un épisode de grêle a touché le vignoble le 20 juillet après-midi dans la Vallée de l'Orb-Lodévois, les dégâts sont variables :

- Communes de Lauroux, Pégairolles de l'Escalette et Soubès : de 10 à 30 % de pertes de récolte sur les parcelles concernées.
- Commune de Poujols : des impacts sur végétation notés, mais pas sur grappe.



## ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »***

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliquer dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoides en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, ADVAH, Cave d'Ouveillan, Dubreucq, Civam bio, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, Fredon LR, IFV.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.